

# Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 15 Décembre 2022

*Pour cette séance, étaient présents :* Mme AMOUREUX Maud ; M. GNAGY Cédric ; M. LAQUECHE Philippe ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; Mme TEULET Annie ; Mme UTIEL Nathalie ; M. VIRELLI Clément

*Sont excusés :* M. BOURSIER Christopher ; M. BRIGE Bernard ; Mme CONCHOUX Brigitte ; Mme DALLA SANTA Aurore ; M. HESPEL Edouard ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. de LA RIVIERE Tristan ; Mme MESURET Edwige ; M. ROBERT Jérémy ; M. SIMI Jean-Michel ; M. TESTET Daniel ;

## Ordre du jour

- Stationnement Zone bleue et vidéoprotection : point d'information sur les dernières décisions du conseil municipal

- Le vélo à Sauveterre :

- ✗ 1<sup>er</sup> retours sur la consultation des commerçants et professionnels du centre-ville
- ✗ Sauveterre ville d'accueil : quelles actions prioritaires pour garantir une qualité d'accueil optimale par la commune et ses habitants ?

- Expression libre sur de nouveaux sujets à traiter

-----

En préalable aux questions à l'ordre du jour Christian Lavergne fait part de deux questions posées par Marie Martine Lagrange qui s'excuse de ne pouvoir être présente :

- La première question concerne l'**accumulation de fientes de pigeons sur les trottoirs** et plus précisément rue Boutterie aux abords de la Caisse d'Epargne et rue St Romain face à la salle St Romain (de chaque côté de la rue).

- ✓ Face à cette question les membres présents ont rappelé que les propriétaires sont tenus de veiller à la propreté du trottoir qui longe leur immeuble.
- ✓ Par ailleurs la question des moyens de régulation des populations de pigeons est du ressort de la municipalité. Peut-être un rappel historique des moyens mis en œuvre jusque-là (par ex neutralisation des nichées

dans le clocher et la toiture de l'église,...) serait utile. Où en est-on aujourd'hui sur cette question ?

- La deuxième question concerne le **non respect de véhicules stationnant sur des zébras à proximité de la Porte St Romain**, et mettant en difficulté l'entrée en ville par des véhicules utilitaires.

- ✓ A cette question, la présence à court terme de 2 agents assermentés pour dresser des contraventions constitue une réponse
- ✓ Par ailleurs, les membres ont tout de suite rebondi sur la nécessité de délimiter également un passage piétonnier pour passer la Porte à cet endroit déjà très encombré de véhicules.

### **Stationnement zone bleue et vidéo protection (information)**

#### Zone bleue

La période d'essai avec panneaux et traçage au sol sur les 4 entrées de place sont réalisés

Tout dernièrement des lignes bleues ont été tracées au sol pour rendre plus visible l'espace réglementé.

En attendant l'assermentation des deux agents, le Conseil municipal a retenu la proposition du 3C d'apposer un texte pédagogique sur les pare-brises des voitures en infraction (voir compte-rendu séance du 22 septembre 2022).

Philippe Laqueche, qui n'a pu assister aux précédentes réunions, regrette que l'ensemble de la Place soit soumise à la réglementation. La zone bleue selon lui aurait pu se limiter au tour de place et laisser libre de durée à l'intérieur.

#### Vidéo-protection

Le Conseil municipal dans sa séance du 22 novembre a adopté à l'unanimité moins une abstention le principe de la vidéo-protection. Le 3C consulté sur cette prise de décision avait émis un avis favorable. Il importe cependant de bien se référer aux comptes-rendus précédents pour saisir les nuances des avis de chacun et orienter la forme que prendra cette mesure.

## Circulation dans la bastide (respect des priorités à droite)

Avant d'aborder le sujet suivant, Philippe Laqueche propose de réfléchir à une manière d'inciter les véhicules au respect des priorités à droite dans la bastide. Cette attention permettrait de ralentir considérablement la vitesse sur les rues principales en obligeant les automobilistes à rester vigilants sur les sorties de rués.

Reste à savoir comment sensibiliser les automobilistes (affichage de rappel en entrée de bourg, marquages au sol,...)

## Le vélo à Sauveterre

Comme convenu lors de la dernière séance, une **consultation des commerçants et professionnels** en centre ville a été entreprise. Comment perçoivent-ils l'afflux croissant des cyclotouristes dans la bastide ? Qu'entendent-ils de leur part sur les besoins manquants ?... etc.

Annie Teulet s'est chargée de cette mission en allant à la rencontre de plusieurs professionnels. C'était aussi l'occasion de parler avec eux des sujets abordés par le 3C et l'accueil a été globalement positif. Elle a rencontré une douzaine de commerces et services dans le centre-bourg et à l'arrivée de la piste cyclable près de la petite gare

Les impressions laissées par les cyclotouristes aux commerçants font ressortir que Sauveterre est perçue comme une jolie bastide, bien fleurie, et qui donne envie de s'y arrêter un moment. Les manques qui ressortent en premier lieu sont:

- problèmes de panneaux indicateurs (les cyclistes se perdent)
- absence d'une alimentation de dépannage
- absence de prises pour recharge des batteries VAE (Vélo à Assistance Electrique)
- absence de services réparations : sur ce point, le quincaillier s'est mis au goût du jour en adaptant ses approvisionnements pour les besoins des cyclistes devant faire face à des petites réparations et entretiens divers (pompes, rustines et bombes anticrevaisons, huiles, ...)
- manque d'informations sur les services existants : ce manque d'information est à valoir aussi pour les professionnels et commerçants qui sont souvent dans l'incapacité de diriger correctement les cyclistes. Il y a un réel besoin d'une meilleure communication.
- absence de camping

D'autres remarques concernent la circulation sur la piste cyclable

- manque d'abris le long de la piste
- beaucoup de piétons qui gênent les gens à vélo : sur ce point l'avis des membres présents est qu'il faut sensibiliser les cyclistes sur le fait que cette piste doit être considérée comme une voie verte à partager entre cyclistes et piétons (elle n'est pas exclusivement réservée aux vélos).

La question de l'**hébergement** a été abordée. Une aire de bivouac avec un minimum d'investissements sanitaires pourrait être envisagée près du stade de foot à Bonnard. Une étude est en voie de réalisation et peut-être pourrions-nous espérer une réalisation avant la saison prochaine.

Dans l'attente, l'idée d'une liste de personnes désireuses de proposer un bivouac dans leur jardin a été évoquée. Mais cette idée se heurte à la mise en concurrence déloyale au détriment des professionnels proposant des chambres. Nous laissons cette idée de côté en espérant que la réalisation de l'aire de bivouac aboutisse rapidement.

**Relations avec milieu agricole et viticole :** Clément Virelli vient rappeler que beaucoup de randonneurs empruntent les chemins privés et viennent camper à la sauvage dans les champs et les vignes. C'est souvent que des viticulteurs voient passer des cyclistes sous leur nez sans un bonjour de leur part. Se pose aussi le problème de ceux qui passent sur la piste en faisant de grands signes de désapprobation à un viticulteur dans son tracteur en train de traiter.

Christian Lavergne acquiesce à cette remarque mais fait remarquer qu'un minimum de bon sens est aussi de mise de la part des viticulteurs (ex : couper les jets en tournant en bout de parcelle, voire s'arrêter un moment le temps de passage d'un vélo ou d'un piéton quand on est vraiment trop près et que le vent porte). Mais il est vrai que la médiatisation sur les traitements phytosanitaires entraîne des réactions démesurées et inappropriées de la part de personnes extérieures au monde agricole.

Cédric Gnagy fait part des formations auxquelles lui-même a participé en tant que professionnel manipulant des produits phyto et qui concernent donc aussi les viticulteurs. Ces formations obligatoires sensibilisent sur le respect des bonnes pratiques de protection (protection de la personne en situation de travail et de l'environnement)

En résumé, la discussion entre les membres fait ressortir les priorités suivantes :

**Diriger les cyclistes vers le centre-ville** depuis la piste Lapébie (et inversement depuis l'arrivée au niveau de l' "instant pizza") , ce qui suppose la mise à jour d'un fléchage

- Les diriger vers **un point d'accueil spécifique aux cyclos sur la Place de la République**, sous la petite halle, où ils pourront consulter les informations les concernant (lieux de restauration, de fournitures alimentaires et d'équipement vélo, lieux d'hébergement,...etc) et trouver de quoi recharger les batteries pour les VAE.

- Trouver une solution de **camping pour l'hébergement de nuit (aire de bivouac,...)**

D'autres points ont été évoqués et qui pourraient être intégrés dans l'information aux cyclotouristes, notamment:

- Le fait que **la piste Lapébie n'est pas exclusivement réservée aux cyclistes** mais doit être partagée avec les piétons comme toute voie verte.

- Une **sensibilisation au monde agricole et viticole qui les entoure**. Notamment lorsqu'ils empruntent ou font des pauses dans les vignes. Une bonne communication est à faire dans les deux sens sur le sujet épineux des traitements phytosanitaires.

Un **groupe de veille** se constitue pour se tenir informés des actions à mettre en place d'ici la saison prochaine. En font partie les 8 personnes suivantes : Nathalie Utiel ; Annie Teulet ; Maud Amoureux ; Aurore Dalla Santa ; Daniel Testet ; Clément Virelli ; Cédric Gnagy ; Christian Lavergne.

### **Prise de dates prochaines réunions**

La prochaine **Assemblée** du Conseil Consultatif Citoyen se tiendra **jeudi 30 mars à 20h.**

Le **Comité de Pilotage** pour sa préparation se réunira **mardi 14 mars à 20h**

Le **groupe de veille Cyclotourisme** se tiendra **26 janvier à 20h**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le Conseil se termine à 22h

